

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1755/SG/FIN portant réduction du tarif des frais de port sur le café en transit.

n° 69-1755/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 décembre 1969

Numéro JO
n° 26 du 24/12/1969

Date du numéro
24 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé une réduction exceptionnelle et temporaire du taux des frais de port applicable au café en transit en provenance d'Ethiopie. Le nouveau taux est fixé à 200 francs par tonne de café transité. Il s'applique au café transporté par la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien, au tarif de 20 dollars éthiopiens la tonne.